



## Permi probatoire

-----  
Par Camille

J'ai mon permi conduire depuis mai 2017 donc probatoires

J'ai été contrôlé positive salivaire stupéfiant y'a 2 semaine suspension 3 mois rdv tribunaie 29 mars .

Ma question et simple je risque quoi perde du permi ou y'a t'ile une solution vue que je recupaire 2 point en mai

Merci d'une réponse

Merci de vos réponses

-----  
Par florian15

Bonjour,

Un titulaire d'un permis de conduire probatoire en 1re année qui est contrôlé salivaire stupéfiant voit son permis invalidé par la perte totale des points.

Ainsi, logiquement, vous devrez repasser les épreuves du permis de conduire à moins que vous ayez reçu un écrit vous informant que le retrait de vos points relatif à cette infraction est inférieur à ceux que vous détenez.